

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2020 - Salle de l'ancienne école à 20h00

Présents : Mmes, MM. BONVALOT Régis - CARTANT-FRANCIOLI Bernadette - CHAPIN Jean-Paul - CHATILLON Roger - COMTE Joël - DARNEY-PATOZ Lydia - DAUBIGNEY Fabrice - DIET Cécile - FOCHEYRAND Laurent - LONDE Marie - MOUGENOT Adeline

Secrétaire : Bernadette CARTANT-FRANCIOLI

Membres exercice = 11 - Présents = 11 - Votants = 11  
Convocation : 26/06/2020 - Affichage 08/07/2020

## ORDRE du JOUR

- 1- Délégation du Conseil Municipal au Maire.
- 2- Election des représentants aux commissions municipales.
- 3- Répartition des subventions aux associations.
- 4- Information sur la désignation des 2 représentants à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).
- 5- Nomination d'un référent SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères).
- 6- Information : signature de la convention avec Jura Nord.
- 7- Propreté du village, animaux errants, brûlage des déchets.
- 8- Mise à jour du plan cadastral.
- 9- Mise en place de la meule à l'entrée du village.
- 10- Questions diverses.

Début de séance : 20H10

### 1- Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le maire indique que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) Article L2122-22 permettent au conseil municipal de déléguer au maire pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, ces délégations permettent de faciliter le fonctionnement sans réunir systématiquement le conseil et qu'elles permettent à la trésorerie de prendre en charge des mandats ou des titres sans avoir à les rejeter dans l'attente d'une décision du Conseil.

- Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et vote à l'unanimité les délégations n°4- 5 -6-8-9 et 16 du CGCT des 29 prévues. Ces délégations sont identiques à celles du mandat précédent.

- |   |
|---|
| <p>4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;</p> <p>5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;</p> <p>6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;</p> <p>7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;</p> <p>8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;</p> <p>9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;</p> <p>16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;</p> |
|---|

## 2- Election des représentants aux commissions municipales

- *Commission Communale des Impôts Directs*

La commission intervient en matière de fiscalité directe locale et est associée à la révision des évaluations cadastrales.

Elle comprend en plus du Maire 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

Une liste de 24 habitants de la commune est demandée par la Direction Générale des Finances Publiques qui choisira les 6 titulaires et les 6 suppléants.

Titulaires	Suppléants
Marie LONDE	Michèle LACHICHE
Daniel PRADEL	Claude ZOMINI
Dominique CHAPIN	Michel RICHARD
Daniel FOUCHÉYRAND	Joël COMTE
Julie LAVRY	Claude FOUCHÉYRAND
Nicolas CONTET	Patrick ARMANET
Roger CHATILLON	Régis BONVALOT
Dominique VEQUAUD	Ludovic CLAUDIN
Claude FRANCIOLI	Roland BLANCHON
Michel TOLLE	Jean-Claude PATOZ
Irène ROMANET	Isabelle CHANUSSOT
Thomas DELIAVAL	Thomas DEJEUX

- *La commission d'appel d'offres*

Cette commission est abandonnée, les travaux à faire seront étudiés et décidés lors des réunions du Conseil Municipal.

➤ Accepté et Voté à l'unanimité.

- *CCAS (Commission Communale d'Action Sociale)*

Elle doit être constituée du Maire, de 4 conseillers et de 4 habitant(e)s du village.

Le Maire : Jean-Paul CHAPIN,

Les 4 conseillers : Mme Lydia PATOZ, Mme Marie LONDE, Mme Adeline MOUGENOT et M. Fabrice DAUBIGNEY,

Les 4 habitantes : Mme Dominique CHAPIN, Mme Laurence BERNIER, Mme Valérie MIZIR et Mme Jocelyne JACQUE.

➤ Accepté et Voté à l'unanimité.

- *Commission Bois et Affouage*

Bois et affouage : le Maire et 4 conseillers

Le Maire : Jean-Paul CHAPIN

Les 4 conseillers : M. Roger CHATILLON, M. Laurent FOUCHÉYRAD, M. Joël COMTE, M. Régis BONVALOT.

➤ Accepté et Voté à l'unanimité

- *Correspondants météo*

Correspondants de la Préfecture pour la gestion d'alerte locale automatisée, en cas d'évènements climatiques, de crise routière ou d'évènements relatifs à la sécurité civile.

Le Maire et les 3 adjoints.

➤ Accepté et Voté à l'unanimité

- *Commission Information-Communication*  
Le Maire : Jean-Paul CHAPIN  
Les 3 conseillères : Mme Cécile DIET Mme Lydia PATOZ et Mme Bernadette CARTANT-FRANCIOLI  
➤ Accepté et Voté à l'unanimité
  
- *Commission Espaces Verts et Fleurissement*  
Le Maire : Jean-Paul CHAPIN  
Les 2 conseillères : Mme Lydia PATOZ et Mme Bernadette CARTANT-FRANCIOLI avec la participation de volontaires du village.  
➤ Accepté et Voté à l'unanimité
  
- *Libre-Livres*  
Référente Mme Bernadette CARTANT-FRANCIOLI.  
Recherche de personnes intéressées pour s'occuper de ce lieu d'échange de livres (Article prochainement dans le bulletin).

### 3 - Répartition des subventions aux associations

Les subventions ayant été votées dans le budget 2020 pour un montant de 1500 €, il convient d'en effectuer la répartition.

M. le maire propose de reconduire les subventions votées en 2019.

En ce qui concerne les écoles, en raison de la crise sanitaire, les projets ont été annulés. Aucune demande n'a été exprimée à ce jour. Les crédits non utilisés permettront de financer les futures demandes.

	Année 2019	Proposition 2020
ADMR	100 €	100 €
Serre vivante	50 €	60 €
Comité des fêtes	250 €	250 €
CRIC	100 €	100 €
Souvenir Français	50 €	50 €
Cartes Jeunes	100 €	100 €
Ecoles	350 €	- €
Club de foot	100 €	100 €
Crédits non utilisés	400 €	740 €
<b>Total inscrit au budget</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>

La subvention du CCAS de 350€ a été votée avec le budget 2020

- Accepté et Voté à l'unanimité

### 4- Information sur la désignation des 2 représentants à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

L'agglomération du grand Dole nous demande de désigner 2 représentants à la CLECT (ancienne taxe professionnelle), il s'agit de :

Le Maire M. Jean-Paul CHAPIN et du 3<sup>ème</sup> adjoint M. Joël COMTE.

5- Nomination d'un référent SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)

Le SICTOM a demandé à la commune de désigner un référent en plus du maire.  
Mme Marie LONDE s'est proposée.

➤ Accepté et Voté à l'unanimité

6- Signature de la convention frais de scolarité avec Jura Nord

Cette convention a été signée le 24 juin 2020 par le maire, conformément à la délibération prise par le conseil municipal en date du 6 mars 2020.

Les frais sont fixés à 964 € par an et par enfant scolarisé à Montmirey la ville.

7- Propreté du village, animaux errants, brûlage des déchets

Le Maire a été informé de nuisances provoquées par des chats errants ainsi que par le brûlage de papier et carton.

Pour rappel, les papiers peuvent être déposés dans le conteneur situé à l'entrée du village. Quant aux cartons ils doivent être déposés en déchetterie.

En ce qui concerne les chats errants. Le maire a contacté la SPA qui s'est déclarée débordée par l'afflux de demandes. Elle lui a communiqué l'adresse d'une association qui se charge de capturer, stériliser et tatouer les animaux pour les relâcher ensuite sur le site de capture (ce qui ne résout pas entièrement le problème).

Cette prise en charge est facturée 80 € par femelle, plus 20 € si la femelle est gestante et 60 € par mâle.

Le conseil estime que, d'une part le budget communal ne peut pas prendre en charge ces dépenses et d'autre part qu'il s'agit de la responsabilité de chacun. Il est demandé que les propriétaires prennent conscience de ces nuisances et fassent stériliser leurs animaux afin d'éviter une prolifération importante.

8- Mise à jour du plan cadastral

La direction générale des finances publiques a informé le maire d'une mise à jour du plan cadastral pour l'année 2021.

Des géomètres interviendront sur le territoire de la commune du 15 juin au 30 septembre 2020. Cet avis est affiché sur les panneaux d'information.

9- Mise en place de la meule à l'entrée du village

La meule offerte par l'employeur de M. Fabrice DAUBIGNEY a été placée temporairement à l'entrée du village côté PEINTRE.

Les différentes commissions se concerteront pour lui trouver un emplacement définitif.

Toutes propositions pour lui trouver un emplacement seront les bienvenues.

10- Questions diverses

◆ M. FISHER, Président du Grand Dole, viendra le 10 juillet à la mairie prendre contact avec le maire et ses adjoints.

Le 15 juillet aura lieu l'élection du Président du Grand Dole.

- ◆ Mme Jeanne GRATTARD, loue actuellement un terrain communal (parcelle ZB 70, située à côté de la décharge municipale) depuis février 2015 pour y mettre des brebis.  
Elle demande l'accord de principe du Conseil Municipal afin de lancer son projet (branchement EDF, construction d'une bergerie et mise en place d'une citerne enterrée de récupération d'eau de pluie de 10.000 litres).  
Sur le principe le Conseil est d'accord à condition que cela ne coûte rien à la commune, notamment le raccordement à l'EDF. Le maire fera un courrier à Mme GRATTARD.  
Le conseil décide de l'inviter en septembre afin qu'elle nous présente plus en détail son projet. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil et fera l'objet d'un vote.
- ◆ Mme Adeline MOUGENOT rend compte du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 25 juin 2020. Elle explique que l'école comprend 129 élèves au total. Que la demande du changement des horaires des transports le midi a été refusée malgré plusieurs demandes.  
Des parents d'élèves envisagent d'organiser un marché de Noël ensorcelé à Moissey un vendredi soir.
- ◆ Mme Marie LONDE se propose de gérer la location du caveau.
- ◆ M. Joël COMTE présente plusieurs devis pour remplacer l'ordinateur de la Mairie. Le budget 2020 prévoit son remplacement, ce sera fait prochainement.

Il propose d'acheter une table pour la salle du conseil afin d'éviter de déménager à chaque fois les tables du caveau. La décision sera discutée au prochain conseil.

Le chéneau au niveau de l'appartement en location au-dessus de la Mairie est à nettoyer, actuellement l'eau ruisselle sur les murs en engendre des infiltrations. Une solution est recherchée pour régler ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.

**Prochain Conseil Municipal : 18 septembre 2020 à 20h00, salle du conseil.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**Jean-Paul CHAPIN**

